



1 . Identification de la substance/préparation et de la personne physique ou morale responsable de la mise sur le marché

Nom du produit	B30
n° SDS	SFR2127
Utilisation de la substance/préparation	Gazole pour moteurs diesel. Pour tout renseignement supplémentaire, se reporter à la fiche de données de sécurité correspondante ou contacter nos services.
Fournisseur	BP France Immeuble Le Cervier 12 Avenue des Béguines Cergy Saint-Christophe 95866 CERGY PONTOISE Cedex Tel. 01 34 22 40 00
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE	Tél 01 45 42 59 59 : ORFILA Tél 01 40 05 48 48 - Centre Anti-Poisons Hôpital Fernand Widal - 200, Rue de Faubourg Saint-Denis - 75475 Paris Cedex 10 Tél 04 72 11 69 11 - Centre Anti-Poisons de Lyon, Hôpital Edouard Herriot, 5, Place d'Arsonval - 69437 Lyon Cedex 3 Tél 04 91 75 25 25 - Centre Anti-Poisons de Marseille, Hôpital Salvador, 249, Boulevard Sainte-Marguerite - 13274 Marseille Cedex 9 Tél: 01 30 30 49 99 / 01 30 73 13 15 - Permanence BP France 24/24
Adresse électronique	MSDSadvice@bp.com

2 . Identification des dangers

La préparation est classée dangereuse selon la 1999/45/CE modifiée et adaptée.

Dangers pour la santé humaine	Effet cancérogène suspecté — preuves insuffisantes. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Dangers pour l'environnement	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Autres dangers	Nota : Applications sous haute pression. Les atteintes cutanées par un jet sous haute pression constituent une urgence médicale majeure. Se reporter à la rubrique "Note au médecin traitant" dans le chapitre 4 "Premiers secours" de cette fiche de données de sécurité.

Consulter les sections 11 et 12 pour des informations plus détaillées sur les effets sur la santé, les symptômes et les risques pour l'environnement.

3 . Composition/informations sur les composants

Mélange complexe de distillats moyens ayant un nombre de carbones situé entre C10-C28. Peut contenir des esters de méthyle d'acides gras (FAME) répondant aux exigences de la norme EN 14214.

Nom chimique	N° CAS	%	EINECS / ELNINCS.	Classification
Combustibles, diesels	68334-30-5	50 - 100	269-822-7	Carc. Cat. 3; R40 Xn; R65 R66 N; R51/53

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] Substance PBT

[4] Substance vPvB

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Nom du produit B30	Code du produit SFR2127	Page 1 de 7	
Version 3	Date d'édition 19 Juin 2008	Format France (France)	Langue FRANÇAIS (FRENCH)

4 . Premiers secours

Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver abondamment la peau avec du savon et de l'eau. Retirer les vêtements souillés et nettoyer la peau sous-jacente dès que possible.
Inhalation	En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Ingestion	Si ingéré, ne pas faire vomir. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Risque d'absorption par aspiration. Si le produit est ingéré, il peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Consulter un médecin.
Note au médecin traitant	<p>En général, le traitement doit être symptomatique et destiné à compenser les effets observés. Le produit peut être aspiré lors d'une ingestion ou par suite de la régurgitation du contenu de l'estomac, et peut provoquer une pneumonie chimique grave et potentiellement mortelle, qui nécessite d'urgence un traitement. En raison du risque d'aspiration, toute tentative de vomissement ou de lavage gastrique doit être évitée. Le lavage gastrique ne doit être entrepris qu'après une intubation endotrachéale. Surveiller les dysrythmies cardiaques.</p> <p>Nota : Applications sous haute pression Les atteintes cutanées par un jet sous haute pression constituent une urgence médicale majeure. Les blessures peuvent sembler bénignes au départ, mais au fil des heures, les tissus enflent, se décolorent et provoquent des douleurs intenses, et apparaît une nécrose sous-cutanée étendue.</p> <p>Un examen chirurgical doit être entrepris sans délai. Un débridement complet de la plaie et des tissus sous-jacents est nécessaire pour limiter les pertes tissulaires et empêcher ou limiter une lésion irréversible. Il est à noter que la haute pression peut faire migrer le produit très loin dans les tissus.</p>

5 . Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction	
Utilisables	En cas d'incendie, utiliser de la mousse, un produit chimique sec ou un extincteur/spray à neige carbonique.
Non utilisables	Ne pas utiliser de jet d'eau.
Produits de décomposition dangereux	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone autres substances dangereuses.
Risques d'incendie/d'explosion inhabituels	Liquide et vapeur inflammables. Les vapeurs peuvent s'enflammer spontanément. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
Mesures spéciales de lutte contre l'incendie	NE PAS COMBATTRE L'INCENDIE LORSQU'IL ATTEIND LE PRODUIT. S'éloigner du feu et le laisser se consumer. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Évacuer d'abord les personnes qui se trouvent dans la zone de visibilité directe du site ou devant les fenêtres.
Protection des intervenants	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète.

6 . Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles	Contactez immédiatement le personnel d'urgence. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Garder le personnel non requis éloigné. Bien aérer la pièce. Suivre toutes les mesures pour combattre l'incendie (Voir Section: "Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies"). NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Employer un équipement de protection approprié. L'entrée dans un espace confiné ou une zone mal aérée contaminé par des vapeurs, du brouillard ou des fumées est extrêmement risquée sans le port d'un équipement de protection respiratoire et d'un système de travail sûr. Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (SCBA).
Précautions relatives à l'environnement	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.
Grand déversement accidentel	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir le produit répandu. S'approcher des émanations suivant la même direction du vent. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Pour les déversements accidentels majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans le milieu aquatique environnant. Éviter le contact de la substance déversée avec le sol pour prévenir son écoulement dans les cours d'eaux de surface.
Petit déversement accidentel	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir le produit répandu. Pour de petits déversements, ajouter un absorbant (de la terre peut être utilisée si aucune autre substance n'est disponible) et veiller à ne pas produire d'étincelles ni d'explosions en transférant la substance dans un contenant scellé approprié à des fins d'élimination. Voir la section 13 sur l'élimination des déchets.

Nom du produit	B30	Code du produit	SFR2127	Page 2 de 7
Version	3	Date d'édition	19 Juin 2008	Format France
				(France)
				Langue FRANÇAIS
				(FRENCH)

7 . Manipulation et stockage

Manipulation

Éviter d'inhaler les vapeurs, la brume ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Éviter tout contact du produit répandu et des écoulements avec le sol et les eaux superficielles. Laver abondamment après manipulation. Ne jamais siphonner avec la bouche. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Stockage

Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Stocker et utiliser uniquement avec le matériel et les emballages prévus pour ce produit. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients.

Ne pas pénétrer à l'intérieur des réservoirs de stockage sans appareil respiratoire, à moins que le réservoir n'ait été bien ventilé, que l'on ait vérifié que la concentration de l'air en vapeurs d'hydrocarbures soit inférieure de plus de 1% à la limite inférieure d'inflammabilité, et que la concentration en oxygène soit d'au moins 20% en volume. Toujours s'assurer que le nombre de personnes équipées d'appareils respiratoires appropriés présentes à proximité du réservoir soit suffisant pour effectuer un sauvetage rapide.

Des vapeurs d'hydrocarbures légers peuvent s'accumuler dans l'atmosphère des réservoirs, et entraîner des dangers d'inflammation et d'explosion même à des températures inférieures à celles du point d'éclair normal du produit ; (nota : le point d'éclair ne doit pas être considéré comme un indicateur fiable de l'inflammabilité potentielle des vapeurs de l'atmosphère des réservoirs). L'atmosphère des réservoirs présente toujours des risques d'inflammabilité. Par conséquent, lors des opérations de remplissage, de vidange, et d'échantillonnage effectuées sur les réservoirs de stockage, toutes les précautions doivent être prises pour éviter des décharges d'électricité statique et la présence de sources d'ignition.

Quand le produit est pompé (par exemple au moment du chargement, du déchargement, etc.) et lors de l'échantillonnage, il y a un risque de décharge d'électricité statique. Il faut s'assurer que le matériel soit convenablement mis à la terre ou couplé à la structure du réservoir.

Si le produit vient en contact avec des surfaces chaudes ou si des fuites se produisent sur des canalisations sous pression, des vapeurs et des brouillards sont émis, constituant un danger d'incendie ou d'explosion.

Les chiffons imbibés de produit, le papier ou les matières utilisés pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie. Éviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation.

8 . Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Nom des composants

Limites d'exposition professionnelle

ACGIH TLVs

Carburant diésel

ACGIH TLV (États-Unis, 2/2003). Peau

TWA: 100 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Total Hydrocarbure. (vapeurs, Brouillard)

Pour obtenir des informations et des directives, les valeurs de l'ACGIH sont incluses. Pour de plus amples informations sur ces valeurs, veuillez consulter votre fournisseur.

Tandis que des LEP spécifiques peuvent être indiquées pour certains composants dans cette section, d'autres composants peuvent être présents dans tout dégagement de brouillard, de vapeur ou de poussière. Par conséquent, les LEP spécifiques peuvent ne pas s'appliquer au produit dans son ensemble et sont fournies à titre indicatif uniquement.

Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Prévoir une ventilation renforcée ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégré afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle.

Les risques pour la santé présentés par tous les produits chimiques doivent être déterminés et les mesures de contrôle appropriées doivent être mises en place afin de prévenir ou de contrôler convenablement l'exposition. La hiérarchie de mesures de contrôle existante (par exemple, élimination, substitution, aération générale, confinement, systèmes de travail, changement du procédé ou de l'activité) doit être observée avant de recourir à un équipement de protection individuelle. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes appropriées, être adapté à l'utilisation, être maintenu en bon état et correctement entretenu. Il importe de consulter le fournisseur de votre équipement de protection individuelle pour le choix de l'équipement et les normes appropriées. Pour plus d'informations concernant les normes, contactez l'organisation nationale vous correspondant.

Le choix final d'un équipement de protection dépend de l'évaluation des risques. Il est important de s'assurer de la compatibilité de tous les éléments d'un équipement de protection individuelle.

Les informations ci-dessus sont fournies pour aider le client à mener sa propre évaluation du risque pour la santé et la sécurité des travailleurs quant à la substance ou la préparation, et pour la protection de l'environnement.

Mesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail.

Équipement de protection individuelle

Nom du produit	B30	Code du produit	SFR2127	Page 3 de 7
Version	3	Date d'édition	19 Juin 2008	Format France (France)
				Langue FRANÇAIS (FRENCH)

Protection respiratoire

Bien aérer la pièce.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
A condition qu'un appareil respiratoire filtrant/purifiant soit approprié, il est possible d'utiliser, pour les vapeurs, un filtre pour les gaz et vapeurs organiques (point d'ébullition > 65 °C). Utiliser un filtre de type A ou d'une norme comparable.
A condition qu'un appareil respiratoire filtrant/purifiant soit approprié, il est possible d'utiliser un filtre pour les particules de brouillard ou de fumée. Utiliser un filtre de type P ou d'une norme comparable.
Un filtre combiné pour les particules et les gaz et vapeurs organiques (point d'ébullition > 65 °C) peut s'avérer nécessaire en présence de brouillard ou de fumée ainsi que de vapeur. Utiliser un filtre de type AP ou d'une norme comparable.
L'équipement de protection respiratoire doit être contrôlé afin de s'assurer qu'il s'adapte correctement à chaque fois qu'il est porté.
Les appareils respiratoires filtrants, également appelés appareils respiratoires purifiants, ne conviendront pas dans des environnements pauvres en oxygène (à savoir, faible concentration d'oxygène) et ne seraient pas jugés appropriés en présence de concentrations de produits chimiques en suspension présentant un risque significatif. Dans ces cas, il sera nécessaire de se munir d'un appareil à respiration d'air pur.

Protection des mains

Porter des gants résistants aux agents chimiques.
Recommandé : gants en nitrile
Les gants de protection se détériorent au fil du temps suite à des dommages physiques et chimiques. Examiner et remplacer régulièrement les gants. La fréquence de remplacement dépend des conditions d'utilisation.

Protection des yeux Peau et corps

Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
Eviter le contact avec la peau.
Les bleus de travail en coton ou en polyester/coton protégeront uniquement contre la contamination superficielle légère qui n'atteindra pas la peau. Les bleus de travail doivent être lavés régulièrement. Lorsque le risque d'exposition cutanée est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), il est alors nécessaire d'utiliser des tabliers résistants aux agents chimiques et/ou des combinaisons et des bottes protectrices contre les agents chimiques et imperméables.

9 . Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

Aspect

État physique

☑ Liquide.

Couleur

Incolore à jaune pâle.

Odeur

Gazole

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point d'éclair

Coupe fermée: >55°C (>131°F)

Limites d'explosivité

Seuil minimal: 0.6%
Seuil maximal: 6.5%

Viscosité

Cinématique: <7 mm²/s (<7 cSt) à 40°C

Point d'ébullition / Plage

160 à 385°C (320 à 725°F)

Masse volumique

845 kg/m³ (0.845 g/cm³) à 15°C

Solubilité

Très légèrement soluble dans l'eau

Coefficient de partage (Log K_{ow})

>3

10 . Stabilité et réactivité

Stabilité

☑ Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses

☑ Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter

Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforeur, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. NE PAS ingérer.

Matières à éviter

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes.

Produits de décomposition dangereux

Les produits de combustion peuvent être les suivants :
oxydes de carbone
autres substances dangereuses.

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11 . Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

En cas de contact oculaire accidentel, le produit ne devrait causer, au plus, qu'une sensation de brûlure et une rougeur temporaires.

Probablement sans danger en cas de contact bref ou occasionnel avec la peau. Toutefois, une exposition prolongée ou fréquente peut éliminer le revêtement lipo-acide de l'épiderme et entraîner une dermatite. A l'instar des produits du même type contenant des hydrocarbures polynucléaires aromatiques (HPA) à des concentrations potentiellement nocives, le contact prolongé ou fréquent avec la peau peut entraîner une dermatite ou des altérations cutanées irréversibles, dont le cancer de la peau.

Peut causer une irritation des yeux, du nez, ou de la gorge en cas d'exposition aux vapeurs, brouillards, ou fumées générés pendant l'utilisation. Peut être nocif par inhalation en cas d'exposition aux vapeurs, brouillards, ou fumées, résultant de la décomposition thermique.

Toxicité chronique

Effets chroniques

Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.

Effets cancérogènes

Effet cancérogène suspecté — preuves insuffisantes. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Effets et symptômes

Yeux

Aucun risque considérable pour la santé n'a été identifié.

Peau

Légèrement irritant pour la peau.

Inhalation

Aucun risque considérable pour la santé n'a été identifié.

Ingestion

Inspiration dangereuse en cas d'ingestion - Nocif ou mortel si le liquide est inspiré dans les poumons.

12 . Informations écologiques

Persistance/dégradabilité

Intrinsèquement biodégradable

Mobilité

Les déversements peuvent s'accompagner d'une pénétration dans le sol, entraînant une pollution des eaux souterraines. Ce matériau peut s'accumuler dans les sédiments.

Potentiel de bioaccumulation

Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation de ce produit dans l'environnement au travers des chaînes alimentaires.

Dangers pour l'environnement

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres renseignements écologiques

Les déversements de ce produit peuvent former une pellicule à la surface de l'eau, provoquant des dommages physiques aux organismes aquatiques et pouvant perturber les transferts d'oxygène.

13 . Considérations relatives à l'élimination

Considérations relatives à l'élimination / Information sur les déchets

Élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités. Les emballages vides peuvent renfermer des restes de produit. Les étiquettes d'identification des dangers sont nécessaires pour manipuler sans risque les emballages vides, et ne doivent pas être décollées. Les emballages vides présentent un danger d'incendie car ils peuvent renfermer des résidus et des vapeurs inflammables. Ne jamais couper, souder ou braser les emballages vides.

Produit non utilisé





Catalogue Européen des Déchets


13 07 01* fuel oil et diesel

Cependant, toute déviation de l'utilisation prévue et/ou présence de tout contaminant potentiel est susceptible de réclamer l'application d'un autre code de mise au rebut des déchets par l'utilisateur

14 . Informations relatives au transport

Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification ADR/RID	UN 1202	CARBURANT DIESEL	3	III		Numéro d'identification du danger 30
Classification ADNR	UN 1202	CARBURANT DIESEL	3	III		
IMDG Classification	UN 1202	CARBURANT DIESEL	3	III		-

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	GE*	Étiquette	Autres informations
IATA/ICAO Classification	UN 1202	⚠️ CARBURANT DIESEL	3	III		-

GE* : Groupe d'emballage

Code britannique des opérations d'urgence : 3Y

ADR/RID Code de classification: F1

ADNR Code de classification: 

15. Informations réglementaires

La classification et l'étiquetage ont été réalisés selon les directives européennes 1999/45/CE et 67/548/CEE modifiées et adaptées.

Renseignements à indiquer sur l'étiquette

Symbole(s) de danger



Nocif



Dangereux pour l'environnement

Indication de danger

Phrases de risque

R40- Effet cancérigène suspecté — preuves insuffisantes.
R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence

S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S24- Éviter le contact avec la peau.
S43 - En cas d'incendie, utiliser de la mousse, de la poudre sèche, du dioxyde de carbone. Ne jamais utiliser de l'eau.
S36/37- Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S62- En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S29- Ne pas jeter les résidus à l'égout.
S61- Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Contient du (de la)

⚠️ Combustibles, diesels 269-822-7

Protection des enfants

Oui, applicable.

Avertissement tactile de danger

Oui, applicable.

Autres réglementations

Inventaire d'Europe

Inventaire d'Europe: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Canada

Inventaire du Canada: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Japon (ENCS)

Inventaire du Japon (ENCS): Un composant au moins n'est pas répertorié.

Inventaire de Corée (KECI)

Inventaire de Corée (KECI): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Un composant au moins n'est pas répertorié.

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7

Sécurité sociale: tableau 36 bis

Surveillance médicale

Non classé.

Nom du produit	B30	Code du produit	SFR2127	Page 6 de 7
Version	3	Date d'édition	19 Juin 2008	Langue FRANÇAIS
		Format France	(France)	(FRENCH)

16 . Autres informations

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3

R40- Effet cancérigène suspecté — preuves insuffisantes.
R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Historique

Date d'édition/ Date de révision

19/06/2008.

Date de la précédente édition

08/04/2008.

Élaborée par

Product Stewardship Group

Avis au lecteur

☑ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Toutes les mesures raisonnablement réalisables ont été prises pour assurer l'exactitude de cette fiche signalétique et des informations sur la santé, la sécurité et l'environnement qu'elle contient à la date spécifiée ci-dessous. Aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, n'est exprimée quant à l'exactitude ou l'intégrité des données et informations de cette fiche signalétique.

Les données et les conseils donnés s'appliquent si le produit est vendu pour la ou les applications indiquées. Ne pas utiliser le produit pour une ou des applications autres que celles indiquées sans nous consulter.

Il est de l'obligation de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de façon sûre et de respecter les lois et règlements en vigueur. Le Groupe BP ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou blessure résultant d'une utilisation autre que celle indiquée pour le produit, de tout non respect des recommandations ou de tout danger inhérent à la nature du produit. Les acheteurs du produit pour une tierce partie à des fins d'utilisation professionnelle ont le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer que toute personne manipulant ou utilisant le produit reçoit les informations contenues dans cette fiche signalétique. Les employeurs ont le devoir d'indiquer tout danger décrit dans cette fiche, ainsi que les précautions à prendre, aux employés et autres personnes pouvant être affectées.